

# Inscrire votre entreprise à la BCE

Toute entreprise à but commercial doit s'inscrire auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE). Pour demander cette inscription, vous devez vous adresser à [un guichet d'entreprises agréé](#).

## Prouver les connaissances de base de gestion

Lors de la demande d'inscription à la BCE, vous devez fournir la preuve que vous disposez des [connaissances de base en gestion](#) nécessaires. (Ceci ne vaut pas pour les ASBL et autres associations.)

## Démontrer la compétence professionnelle

Selon l'activité envisagée, vous devez également fournir une preuve de compétence professionnelle. Cela vaut pour les secteurs suivants :

- [alimentation](#)
- [construction](#)
- [véhicules](#)
- [soins aux personnes](#)
- [autres : installateurs-frigoriste et dégraisseur-teinturier](#)

Pour prouver vos compétences professionnelles, il vous faut :

- fournir un diplôme pertinent (attention : les reconnaissances de diplômes étrangers et ou équivalence de diplôme s'effectuent uniquement auprès des guichets d'entreprises. Le jury central n'est pas compétent en la matière.) ou
- démontrer une expérience professionnelle suffisante au guichet d'entreprises agréé ou
- réussir un examen organisé par le [Jury central](#).

Sur la base des documents présentés, le guichet d'entreprises accepte ou refuse d'inscrire l'entreprises à la Banque-Carrefour des Entreprises. En cas de refus, l'entrepreneur peut faire appel auprès du Conseil d'Etablissement.

- [Trouvez un guichet d'entreprises](#)